



ville de
Grans

Hôtel de ville
Boulevard Victor Jauffret
13450 Grans
Tél. : 04 90 55 99 70
Fax : 04 90 55 86 27
www.grans.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le 19/05/26

ID : 013-211300447-20260512-DEC_2026_50-AU



DÉCISION DU MAIRE

(Application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales)

N° 2026/50

1.4 – Autres types de contrats

Approbation de l'offre de la société ADISTA pour le renouvellement de la maintenance VEEAM DATA pour la sauvegarde des serveurs de la mairie.

Le Maire de la Commune de GRANS,

Vu la délibération n° 2026/19 du 23 mars 2026 donnant délégation au Maire pour une partie des matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics n'excédant pas 100 000,00 Euros HT (cent mille euros),

Vu la proposition numéro DEV-2604-33698 du 09/04/2026 faite par la société ADISTA, enregistrée en Mairie le 7 mai 2026, comprenant le renouvellement de la maintenance de la plateforme VEEAM DATA pour la sauvegarde des serveurs de la mairie,

Considérant que la société ADISTA propose une offre économiquement avantageuse,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'accepter la proposition de la société ADISTA, sise 580 rue Wolfgang Amadeus Mozart – 13100 AIX EN PROVENCE, pour prix global et forfaitaire HT de 2 503,51 € (deux mille cinq cent trois euros et cinquante et un cents hors taxes), soit un montant TTC de 3 004,21 € (trois mille quatre euros et vingt et un cents toutes taxes comprises).

Article 2 :

Le renouvellement de la licence prendra effet à compter de sa notification pour une durée de 3 ans.

Article 3 :

La dépense sera imputée à l'article correspondant du budget primitif.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services et le service informatique de la ville de GRANS sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée conformément à la loi et fera l'objet d'une ampliation à Monsieur le sous-préfet d'Istres, au service commande publique, au service communication et au service des finances.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : [http:// www.telerecours.fr/](http://www.telerecours.fr/)

Fait à GRANS, le 12 mai 2026

Publié le 19/05/26

Le Maire,

Philippe LEANDRI

Signé par : Philippe
LEANDRI
Date : 13/05/2026
Qualité : SIGNATURE
DOCUMENTS ACTES


 COMMUNE DE GRANS
 Jean-Pierre COLLING
 HOTEL DE VILLE
 BOULEVARD VICTOR JAUFFRET
 13450 GRANS
 FRANCE

Aix, le 09/04/2026

Proposition : DEV-2604-33698 du 09/04/2026
Objet du devis : Renouvellement Veeam 2026-2029
Votre N° de contrat : 1066527
Votre contact : Gladys BONNET - glbonnet@adista.fr
Votre ingénieur d'affaires : Nicolas BEL

Désignation des Prestations	Qté	Frais ponctuels		Frais récurrents	
		Prix unitaire	Prix total	Prix unitaire	Prix total
Autres services					
3 Years of Basic Support renewal for Veeam Data Platform Essentials Enterprise. 2 Sockets Du 16/04/2026 au 15/04/2029	1	1 877,63	1 877,63	0,00	0,00
1 additional year of Basic maintenance prepaid Du 16/04/2026 au 15/04/2027	1	625,88	625,88	0,00	0,00
<i>Sous total</i>			<i>2 503,51</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Montant total		Frais ponctuels		Frais récurrents	
		HT	2 503,51 €	0,00 €	
		TVA	500,70 €	0,00 €	
		TTC	3 004,21 €	0,00 €	

Valide jusqu'au : 09/05/2026

Devise : Euro

Durée d'Engagement de chaque Prestation : 36 mois à compter de la Date de Mise à Disposition de ladite Prestation.

Spécifications Techniques : Annexées aux présentes.

Conditions de règlement : Mandatement à 35 jours date de facture

Périodicité des frais récurrents : Mensuel

La signature du présent devis N° DEV-2604-33698 vaut Bon de Commande.

Saisissez du texte ici

Le Maire, Philippe LEANDRI